

## Interview de Pierre Pescatore: la répartition des tâches au sein du groupe de rédaction (Luxembourg, 10 septembre 2003)

**Source:** Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (03:59, Montage, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_pierre\\_pescatore\\_la\\_repartition\\_des\\_taches\\_a\\_u\\_sein\\_du\\_groupe\\_de\\_redaction\\_luxembourg\\_10\\_septembre\\_2003-fr-3d7bca1a-20d3-4c4a-9785-42560e26909b.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_la_repartition_des_taches_a_u_sein_du_groupe_de_redaction_luxembourg_10_septembre_2003-fr-3d7bca1a-20d3-4c4a-9785-42560e26909b.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Pierre Pescatore: la répartition des tâches au sein du groupe juridique (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] Toutes les personnalités que vous évoquez sont des personnalités de premier plan. Comment, très concrètement, les tâches étaient-elles réparties au sein du groupe juridique? Qui tenait la plume? Qui prenait les initiatives?

[Pierre Pescatore] Oui, donc, on a commencé la négociation à partir de rien. Le premier jour, c'est comme je vous racontais tout à l'heure, Devadder qui est venu et qui a dit: «Pour un démarrage, nous avons noté ici les idées juridiques qui se dégagent du rapport Spaak», de façon que nous avons là eu un document, mais ce document n'a jamais servi de document de base. Mais on a réparti nos tâches de manière purement pragmatique en regardant aux capacités, aux préférences des uns et des autres. Et moi-même, je crois vous l'avoir déjà dit, on m'a dit: «Mais vous, monsieur Pescatore, vous qui aimez tellement la théorie du droit et les idées générales, est-ce que vous ne pourriez pas vous occuper de nous réunir les clauses générales et fondamentales?» Ce que j'ai fait sur base du traité CECA, surtout en les transcrivant sur le nouveau canevas. Et puis, à partir de là, au fur et à mesure qu'il s'est présenté des questions fondamentales ou générales, on me les a attribuées et j'ai donc fait la première rédaction de tout ce qui fait le début du traité, de tout ce qui fait sa fin et puis de tout ce qui fait le chapitre sur la législation. Par contre, c'était surtout Catalano, avec Gaudet, qui se sont occupés du chapitre juridictionnel, parce que là ils avaient une expérience du service juridique de la Haute Autorité déjà d'une certaine ampleur, tout de même, ils connaissaient la jurisprudence, de façon que là nous avons été sur un terrain très sûr pour la rédaction des clauses juridictionnelles. Puis, pour les clauses institutionnelles, c'étaient eux aussi, eux aussi qui étaient en quelque sorte les interprètes auprès de nous de la volonté, des volontés institutionnelles des États membres, parce qu'eux avaient un contact étroit avec leurs chefs de délégations, bien entendu, leurs représentants dans les autres groupes. Et lorsqu'il s'est agi donc de définir des choses comme le droit de vote au Conseil, ou la pondération des voix, c'étaient bien eux qui se faisaient l'intermédiaire entre le niveau politique et les juristes. Mais je dois dire que pour la définition des attributions de compétence, ils m'ont laissé la tâche à moi, de façon que c'est moi qui ai défini les compétences de la Commission, de la Commission de l'exécutif communautaire – et j'ai une chose très précise à vous dire à ce sujet – et c'est moi qui donc ai rédigé les clauses qui définissent les missions du Conseil, du Parlement, du Comité économique et social, etc. Donc, il y avait là un travail de mise en forme juridique à faire et le travail, bien évidemment, central a été la définition des pouvoirs de la Commission. On travaillait sur des canevas préparés par l'un ou l'autre des membres qui, alors, étaient repris par les autres, amendés. On n'a pas même eu le système d'amendement formel, non, on a discuté tout cela et les textes alors sont passés par des moutures successives. Je regrette aujourd'hui d'avoir jeté tous mes papiers.